



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2947
9 octobre 1990

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 2947e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 9 octobre 1990, à 10 h 30

Président : Sir David HANNAY

(Royaume-Uni de Grande-
Bretagne et d'Irlande
du Nord)

Membres : Canada
Chine
Colombie
Côte d'Ivoire
Cuba
Etats-Unis d'Amérique
Ethiopie
Finlande
France
Malaisie
Roumanie
Union des Républiques
socialistes soviétiques
Yémen
Zaïre

M. FORTIER
M. LI Daoyu
Mme CASTAÑO
M. ANET
M. ALARCON de QUESADA
M. PICKERING
M. TADESSE
M. TORNUDD
M. BLANC
M. REDZUAN
M. MUNTEANU

M. VORONTSOV
M. AL-ASHTAL
M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 11 h 15.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES

LETTE DATEE DU 26 SEPTEMBRE 1990, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU YEMEN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/21830)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions prises lors des séances précédentes sur la question à l'examen, j'invite les représentants de l'Algérie, d'Israël, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Jordanie, de la Tunisie et de la Yougoslavie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil. J'invite le représentant de la Palestine à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Bendjama (Algérie), M. Bein (Israël), M. Treiki (Jamahiriya arabe libyenne), M. Salah (Jordanie), M. Ghezal (Tunisie) et M. Silovic (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil; M. Terzi (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Arabie saoudite, du Bangladesh, de l'Egypte, de l'Iraq, du Koweït, de la République arabe syrienne et de la République islamique d'Iran des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Shihabi (Arabie saoudite), M. Mohiuddin (Bangladesh), M. Moussa (Egypte), M. Kadrat (Iraq), M. Al-Sabah (Koweït), M. El-Fattal (République arabe syrienne) et M. Kharrazi (République islamique d'Iran) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 8 octobre 1990, qui se lit comme suit :

Le Président

"J'ai l'honneur de demander qu'en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Conseil de sécurité adresse une invitation à S. E. M. Abdulmalek Ismail Mohamed, Chargé d'affaires du Bureau de l'Observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, à l'occasion du débat que le Conseil consacrerà à la question intitulée 'La situation dans les territoires arabes occupés'."

Cette lettre a été publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/21852. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil accepte d'adresser une invitation à S. E. M. Ismail en vertu de l'article 39.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Président

Le Conseil de sécurité doit maintenant reprendre son examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le premier orateur est le Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères du Koweït. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AL-SABAH (Koweït) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, au nom du Groupe arabe, que le Koweït a l'honneur de présider ce mois, je tiens à vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'octobre et vous souhaite un plein succès dans votre noble tâche. Votre expérience et votre habileté sont bien connus de tous les membres. C'est un grand plaisir pour moi également d'exprimer notre reconnaissance au représentant permanent de l'Union soviétique pour la manière dont il a dirigé les affaires du Conseil de sécurité le mois dernier, période pendant laquelle nous avons été témoins de réalisations dans le domaine de la paix et de la sécurité mondiale.

Le peuple palestinien a été victime hier, dans la ville sainte de Jérusalem, d'un crime horrible qui a bouleversé les mondes arabe et islamique et est un défi à la conscience du monde entier. En fait, ce crime n'est qu'un épisode de plus parmi les actes criminels perpétrés par Israël à l'encontre du peuple palestinien. L'escalade de tels actes vise à briser la volonté de ce peuple, à réprimer sa résistance courageuse et à le priver de ses droits. Son ultime objectif est de forcer le peuple palestinien à quitter ses foyers afin de pouvoir le remplacer par des colons étrangers. Telle est partout la nature des occupants.

La puissance militaire d'Israël a coûté la vie à des dizaines de nos frères palestiniens innocents qui ont été tués au cours de ces deux derniers jours. Ces victimes n'avaient commis aucun crime. En fait, leur seul crime a été d'essayer spontanément de défendre l'un des plus anciens lieux saints de l'Islam. C'est un devoir que leur impose leur religion. Ils se sont efforcés de protéger ce lieu saint de leurs mains nues, de leurs corps vulnérables et d'un coeur pieux. Ils n'avaient aucune arme. Ils protégeaient des lieux qui sont sacrés pour les musulmans du monde entier. Leur seule défense était leur foi commune dans le caractère saint de ces lieux. Les fils du peuple palestinien ont défendu ces sentiments religieux contre une vague de sionistes extrémistes qui profanent ces lieux sacrés depuis longtemps.

M. Al-Sabah (Koweït)

Pour nous, Koweïtiens, notre indignation face à l'énormité de ce nouveau crime grandit davantage et la nécessité d'y faire face acquiert encore plus d'importance au moment où S. E. le cheikh Al-Sabah, Emir du Koweït, préside la cinquième session du Sommet islamique. Le monde ne doit pas rester impuissant alors qu'Israël réprime le peuple palestinien non armé et profane l'un des plus hauts lieux de l'Islam.

Au Koweït, lorsque nous parlons des pratiques inhumaines d'Israël à l'encontre des fils du peuple palestinien, nous connaissons bien l'amertume et les souffrances de ce peuple non armé qui subit l'occupation. Nous ressentons cette amertume parce que, dans notre propre pays, nous nous trouvons dans une situation semblable. Le peuple du Koweït est soumis à des pratiques inhumaines qui violent toutes les normes du droit international, perpétrées par les forces iraqiennes qui ont agressé le Koweït, qui l'ont occupé et qui ont apporté toutes sortes de souffrances au peuple koweïtien.

Voilà pourquoi nous, Koweïtiens, demandons instamment que l'on mette fin immédiatement aux pratiques israéliennes et que l'on protège le peuple palestinien. Ce qui nous pousse à cet appel, c'est la situation semblable que traverse actuellement notre peuple koweïtien, qui n'a pour seule arme que sa foi en la justice de sa cause qu'appuie le monde entier.

Je voudrais m'adresser au peuple palestinien, par l'entremise du Conseil de sécurité, pour l'assurer que, en dépit de l'amertume laissée par la cruelle expérience que nous vivons sous une occupation brutale semblable, nous n'abandonnerons jamais le peuple palestinien à son triste sort. Nous sommes ainsi faits au Koweït et nous ne changerons jamais.

C'est un double crime qui a eu lieu hier. L'on a eu recours à la force brutale contre des civils non armés et l'on a profané les lieux saints de la nation islamique. Cet incident dangereux m'oblige à demander au Conseil, au nom du Groupe arabe, de prendre les mesures suivantes :

Premièrement, condamner fermement cet acte criminel perpétré par un groupe israélien qui s'est conduit inconsidérément hors des limites imposées par la loi.

Deuxièmement, prier Israël, puissance occupante, de renoncer immédiatement à ses pratiques contre le peuple palestinien non armé.

M. Al-Sabah (Koweït)

Troisièmement, prier Israël d'assurer pleinement la protection et le respect de tous les hauts lieux de l'Islam à Jérusalem. De telles pratiques ne sauraient être tolérées sous aucun prétexte.

Quatrièmement, envoyer une mission d'enquête dans les terres palestiniennes occupées pour investiguer ces pratiques inhumaines et faire rapport à leur sujet.

Cinquièmement, fournir une protection internationale au peuple palestinien sous occupation.

Le Conseil de sécurité, en examinant cette grave question, devrait maintenir la position juste et ferme qu'il a adoptée à l'encontre de l'injustice et de la répression dont sont victimes tous les peuples soumis à l'agression. Efforçons-nous aujourd'hui de prendre des mesures qui adoucissent les blessures du peuple palestinien non armé et renforceront sa détermination face à l'usurpateur coupable d'agression.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères du Koweït des paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre) : Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion de vous féliciter de façon informelle, mais permettez-moi maintenant, à l'occasion de cette séance officielle, de vous réitérer mes félicitations et de vous dire le plaisir que nous éprouvons de vous voir présider les travaux durant le mois d'octobre. Notre coopération vous est d'ores et déjà acquise pour vous aider à vous acquitter avec succès de votre mandat.

De la même manière, je tiens à exprimer mes compliments et mes félicitations à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Vorontsov de l'URSS, pour la façon clairvoyante et pleine de sagesse avec laquelle il a dirigé les travaux durant le mois difficile de septembre face à la crise du golfe Persique.

Une fois de plus, la situation dans les territoires palestiniens occupés préoccupe le Conseil, alors qu'en mai dernier, à Genève et à New York, le Conseil s'est penché de façon exhaustive et approfondie sur cette question et a même eu le privilège d'écouter le Président Yasser Arafat, leader incontesté du peuple palestinien, ainsi que tous les membres du Conseil et des nombreuses délégations qui ont pris part à cette réunion exceptionnelle du Conseil.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaire)

Des propositions constructives ont été formulées durant cette réunion du 25 mai 1990, qui n'ont pas été exploitées, mais qui demeurent toutefois d'actualité si l'on veut mettre fin à la haine, à l'incompréhension et à l'usage abusif de la force, qui constituent le lot quotidien des événements qui déchirent cette partie de la région du Moyen-Orient.

Les massacres qui viennent encore de se perpétrer hier, 8 octobre, à Jérusalem, ajoutent à ce lot un bilan lourd dont la responsabilité incombe au premier chef à la puissance occupante. Jamais le Conseil de sécurité n'aura de cesse et n'aura sa conscience tranquille tant que de tels meurtres, exactions et excès, dont les soi-disant mesures pour maintenir l'ordre public, demeureront sans réaction et décision appropriées de la part de ce conseil.

Jamais le Conseil de sécurité ne pourra préserver sa crédibilité et son prestige tant qu'aucune action constructive et concrète, telle que l'envoi d'une commission des membres du Conseil de sécurité chargée de s'enquérir des faits sur le terrain, n'aura été entreprise afin de porter un témoignage de son souci constant de maintenir la paix et la sécurité internationales partout où celles-ci sont remises en cause.

Jamais notre conseil n'aura pleinement joué son rôle s'il ne parvient à substituer à l'esprit de guerre et de confrontation qui sévit au Moyen-Orient un esprit de dialogue, de concertation, entre toutes les parties intéressées, conformément à ses résolutions 242 (1967) et 338 (1973), et favoriser ainsi la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient à laquelle participeront tous les membres permanents du Conseil, ainsi que toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), représentant authentique du peuple palestinien.

Ma délégation est d'avis que, tant qu'aucune volonté politique n'émergera de ce conseil pour tenter de résoudre la question palestinienne, qui se trouve au coeur même du conflit du Moyen-Orient, et tant que la résolution 181 (II), du 29 novembre 1947, de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale n'aura pas été appliquée - celle qui prévoit aussi la création d'un Etat arabe palestinien -, le peuple palestinien, frustré, ne cessera de réclamer ce droit légitime, notamment celui d'exister en tant que peuple à l'intérieur d'un Etat bien circonscrit.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

Dans le cas contraire, ce que nous appelons l'Intifada se poursuivra, et cela en dépit des intimidations, des réprimandes et du déploiement des forces militaires, car la lutte des peuples pour leur indépendance et leur liberté n'a pas de prix. L'histoire moderne de l'humanité nous le prouve.

Considérant ce qui précède, ma délégation déplore les actes de violence commis par les autorités des forces de l'ordre israéliennes à Jérusalem le 8 octobre dernier, qui ont coûté la vie à 19 Palestiniens au moins, et estime que de tels massacres devraient être sanctionnés sans complaisance, mais avec les mesures qu'il sied au Conseil de prendre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Zaïre des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Egypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MOUSSA (Egypte) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je suis convaincu que vous dirigerez les débats du Conseil avec sagesse et compétence pendant le mois d'octobre.

Permettez-moi également de faire l'éloge de votre prédécesseur, l'Ambassadeur Vorontsov, de l'Union soviétique, pour la manière excellente dont il a dirigé les débats du Conseil au mois de septembre.

C'est avec une très grande préoccupation et avec indignation et réprobation que nous, en Egypte, avons accueilli les nouvelles troublantes en provenance de Jérusalem et des territoires palestiniens occupés. Nous sommes d'avis que le massacre perpétré dans la Ville sainte doit être condamné dans les termes les plus forts. Il ressort à l'évidence que les autorités d'occupation israéliennes se sont montrées incapables de s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu du droit et des conventions internationales, des résolutions du Conseil de sécurité et de la Charte des Nations Unies.

La récurrence incessante des massacres et des pratiques qui affectent la vie de la population palestinienne sous occupation israélienne place le Conseil de sécurité dans l'obligation d'adopter une position ferme au nom de la communauté internationale afin de sauver les Palestiniens de l'élimination et de les préserver des mauvais traitements que leur infligent les autorités d'occupation ou des éléments extrémistes israéliens à qui manque toute notion d'une éthique propre à un comportement civilisé vis-à-vis des Palestiniens. La poursuite des politiques et

M. Moussa (Egypte)

pratiques israéliennes, comme les actes perpétrés hier, ne peut qu'aggraver la situation au Moyen-Orient et réduire les chances d'un règlement pacifique et, plus encore, celles d'une coexistence pacifique dans l'avenir.

Le carnage de Jérusalem donne la preuve incontestable que l'occupation étrangère est la source de tous les maux au Moyen-Orient et que le retrait d'Israël des territoires palestiniens, y compris de Jérusalem, ainsi que de tous les autres territoires arabes, est la condition primordiale de la paix et de la stabilité dans la région.

Le Conseil de sécurité a adopté plusieurs résolutions relatives à l'occupation israélienne. Israël ne s'est conformé à aucune d'elles. Israël doit comprendre que la communauté internationale n'approuvera jamais son occupation ni ses visées expansionnistes. Nous, dans le monde arabe, nous, en Egypte, ne cesserons jamais nos efforts pour parvenir à un règlement global qui prévoirait le retrait d'Israël des territoires arabes. Nous n'accepterons aucun fait accompli fondé sur de fausses prétentions ou des prémisses illégales.

Nous demandons instamment à Israël de respecter la loi. Nous demandons à Israël de respecter la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Nous demandons à Israël de mettre fin aux mauvais traitements infligés par ses forces à la population palestinienne des territoires occupés, y compris Jérusalem. Nous demandons à Israël de cesser toute action susceptible de provoquer la population palestinienne et de contenir les agents provocateurs au sein de sa population. Nous demandons à Israël de mettre un terme à ses politiques d'implantation de colons, individus ou groupes, dans les territoires occupés. Nous demandons à Israël de garder à l'esprit la situation explosive qui prévaut dans la région et de se comporter d'une manière responsable dans ces circonstances.

Nous demandons à tous les pays de n'entreprendre aucune action qui constituerait une violation des droits des Palestiniens. Nous demandons aux citoyens de tous les pays de s'abstenir de prendre part à la profanation de sanctuaires chrétiens et musulmans ou d'exacerber davantage une situation déjà explosive dans les territoires occupés. Nous demandons à tous les Juifs éclairés du monde entier de nous aider à mettre fin à ces pratiques menées par des éléments extrémistes en Israël ou dans les territoires occupés, que les autorités d'occupation semblent approuver.

M. Moussa (Egypte)

Nous demandons au Conseil de sécurité de condamner ces actes et d'exiger qu'Israël fasse preuve de modération, évite les actes de provocation, respecte le droit international et s'acquitte de ses obligations juridiques, conformément à la quatrième Convention de Genève. Nous demandons l'envoi immédiat d'une mission pour enquêter sur la situation à Jérusalem et faire rapport dans les plus brefs délais. Nous demandons au Conseil de prendre les mesures nécessaires, par tous les moyens à sa disposition, pour protéger les Palestiniens qui vivent sous occupation.

C'est ce conseil, composé des mêmes membres, qui s'est montré si ferme vis-à-vis de l'occupation étrangère et qui s'est élevé contre la violation des objectifs et des principes de la Charte. L'occupation étrangère est l'occupation étrangère, quel que soit l'occupant. Aucun pays n'est au-dessus du droit et aucun pays ne doit être exonéré du respect du droit.

Nous demandons au Conseil d'adopter une position honnête et courageuse, comme il l'a toujours fait : il doit rappeler Israël à l'ordre, protéger les droits du peuple palestinien et lui épargner une occupation qui le prive non seulement de ses territoires mais de tous ses droits, y compris de son droit à la vie.

A cet égard, je voudrais saisir cette occasion pour citer un passage de la déclaration que l'Egypte a faite à l'Assemblée générale il y a quelques jours seulement :

"La détérioration de la situation et la recrudescence de la tension dans le Golfe ne devraient pas nous faire oublier un autre foyer de tension dans la région, à savoir le maintien de l'occupation israélienne de territoires arabes et les souffrances croissantes du peuple palestinien sous l'occupation. Israël se trompe s'il pense que les conséquences de la crise du Golfe vont détourner l'attention de la question palestinienne ou de l'Intifada du peuple palestinien, et du droit de ce peuple de revendiquer ses droits inaliénables et notamment son droit à l'autodétermination. Ce serait un mauvais calcul de la part d'Israël de compter sur la crise du Golfe pour déformer les réalités de la question palestinienne ou pour la reléguer aux oubliettes. Cela dit, nous réaffirmons fermement que le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force est indivisible." (A/45/PV.21, p. 67)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Egypte des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Tunisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GHEZAL (Tunisie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, ma délégation a le plaisir de vous adresser ses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous sommes certains que sous votre présidence le Conseil mènera à bien ses travaux, grâce à votre vaste expérience et à votre efficacité éprouvées, ainsi qu'au prestige et à l'influence de votre pays, le Royaume-Uni, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité.

Je ne saurais manquer, par la même occasion, de rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Vorontsov, Représentant permanent de l'Union soviétique auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a présidé les travaux du Conseil de sécurité au cours du mois dernier. Je le félicite de la sagesse et de l'expérience qu'il a montrées dans ses fonctions de président.

Le Conseil a été convoqué vendredi dernier pour examiner la situation qui continue de se dégrader avec rapidité dans les territoires palestiniens occupés, les dernières actions commises par les forces d'occupation israéliennes et la brutalité dont elles font preuve envers les propriétaires légitimes de la terre, pour tenter d'étouffer la glorieuse Intifada qui a éclaté il y a près de trois ans et qui revendique sans relâche le droit du peuple palestinien de vivre librement sur la terre de ses ancêtres, à l'instar des autres peuples et des autres nations.

Par son intransigeance, Israël a fait échouer toutes les initiatives de paix visant à résoudre le problème; il poursuit sa répression en vue de mettre en oeuvre son plan de judaïsation des territoires arabes palestiniens, en déportant les habitants autochtones et en supprimant leur identité arabe, islamique ou chrétienne, en violation de toutes les conventions internationales, y compris de la quatrième Convention de Genève, et de toutes les normes de comportement civilisé.

Le fait qu'Israël accueille dans le pays des centaines de milliers d'émigrants juifs en provenance de l'Union soviétique et d'ailleurs, poursuivant ainsi sa politique habituelle du fait accompli, montre qu'il tente dangereusement une nouvelle fois de contraindre les habitants autochtones à partir et d'imposer à la communauté internationale une nouvelle structure démographique dans les territoires occupés.

Le représentant d'Israël s'est même moqué du Conseil de sécurité, du sang versé par les victimes innocentes non armées, de la tragédie du peuple palestinien et du caractère sacré des Lieux saints de la région. Hier encore, il a répété ce

M. Ghezal (Tunisie)

qu'il avait dit vendredi dernier, à savoir que la convocation du Conseil de sécurité est une tactique de diversion qui a pour but de détourner l'attention de la crise du Golfe.

En vérité, c'est Israël qui exploite de la pire façon la crise du Golfe à ses propres fins. Il a multiplié ses actes de répression et ses actes arbitraires, il a recouru de plus en plus à la force contre la population et il a étendu son programme de colonies de peuplement. Dans tous les cas, il a profité de ce que la communauté internationale était absorbée par la crise du Golfe.

Si nous nous souvenons des réunions semblables du Conseil de sécurité qui se sont tenues à peu près à la même époque les années précédentes, nous devons nous souvenir aussi que les Palestiniens, y compris les femmes, les personnes âgées et les enfants sont tous les jours, à toute heure du jour et de la nuit, les victimes des actes de répression, de persécution et de brutalité perpétrés par les forces d'occupation israéliennes, et qu'ils n'ont jamais eu aucun recours contre ce genre d'agression. Il n'y a jamais eu personne pour dissuader Israël et retenir sa main meurtrière.

L'occupation a-t-elle cessé? Israël a-t-il renoncé à ses pratiques barbares, qui bafouent le droit international, les conventions internationales et les principes des droits de l'homme pour que le Conseil, le garant du droit, de la justice, de la paix et de la sécurité internationales, ferme les yeux et ne prenne aucune décision? Non, bien au contraire. Les rapports qui nous parviennent des organisations internationales, y compris le Comité des droits de l'homme, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), l'Organisation mondiale de la santé, Amnesty International, le Comité international de la Croix-Rouge, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNWRA), ont prouvé, avec faits, chiffres, dates et autres preuves irréfutables à l'appui, l'étendue des souffrances que le peuple palestinien endure depuis des décennies. La torture, l'expulsion, l'exil, la démolition des maisons, la malnutrition, les privations se poursuivent sans relâche et l'absence d'une éducation même élémentaire se doit aussi d'être signalée.

M. Ghezal (Tunisie)

Comme la Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Mme Diallo, Représentante permanente du Sénégal, l'a exposé devant le Conseil, le dossier d'Israël en la matière est affligeant. Dans le rapport très documenté qu'elle a présenté au cours de la dernière séance du Conseil, vendredi dernier, elle nous en a fourni la preuve.

Outre ces pratiques répressives, Israël commet chaque jour des atrocités qui s'ajoutent à ce dossier déjà bien lourd. La dernière en date est le massacre du camp de réfugiés de Breij, au cours duquel 180 Palestiniens ont été blessés et 200 autres, âgés de 12 à 45 ans, ont été arrêtés. Cinquante maisons ont été détruites et les Israéliens ont assiégé le camp et déporté la moitié de ses habitants. Même la Croix-Rouge a été empêchée de pénétrer dans le camp, ainsi que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et les médias. Les autorités israéliennes n'ont même pas porté secours aux blessés et n'ont pas permis à leur famille de leur rendre visite. Les plus touchés ont été les vieillards et les enfants.

Hier, Israël a perpétré un massacre atroce dans l'enceinte de la mosquée Al-Aqsa, la première des deux Kibblas, troisième lieu le plus sacré de notre religion. Vingt-trois Palestiniens ont été tués et des centaines ont été blessés. Les télévisions nous ont retransmis des images atroces, et les journaux dans leur ensemble ont relaté les atrocités commises par les forces d'occupation israéliennes au cours du massacre et après.

Tels sont les actes commis quotidiennement par les forces d'occupation israéliennes. A Londres, M. Douglas Hurd, Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni, a fait une déclaration, publiée dans le Washington Times du 5 octobre, qui a été également citée hier par le Représentant permanent de la Malaisie, car elle est très édifiante. M. Hurd a déclaré ce qui suit :

(L'orateur poursuit en anglais)

"Quiconque est animé de sentiments humanitaires doit comprendre les Palestiniens. Leurs terres sont occupées, ils n'ont aucun droit politique et ils sont quotidiennement victimes d'une politique erronée selon laquelle la sécurité d'Israël doit reposer sur des écoles fermées, des colonies de peuplement illégitimes et même des châtements collectifs." (S/PV.2946, p. 38)

M. Ghezal (Tunisie)

(L'orateur poursuit en arabe)

En dépit de tout cela, Israël nous dit que cette réunion du Conseil de sécurité n'est qu'une simple manoeuvre de diversion ou une simple réunion de routine.

De quoi cependant s'agit-il? Pour quelle justification ou prétexte le Conseil n'adopte-t-il pas des mesures urgentes et fermes à l'encontre des actes de répression commis par Israël, afin de décourager Israël et de mettre un terme au calvaire enduré par le peuple palestinien? Si tel n'est pas le cas, autant faire notre deuil de la justice et de l'équité et dire adieu pour toujours à la paix et à la sécurité dans la région. Le Conseil de sécurité se soucie de tous les peuples opprimés. Pourquoi ne se soucie-t-il pas du peuple palestinien?

Le sort de la Palestine remonte à l'origine même des Nations Unies. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont adopté de nombreuses résolutions à cet égard, dont la majorité sont demeurées lettre morte jusqu'à aujourd'hui, certaines depuis 43 ans, certaines depuis 23 ans et d'autres - les plus récentes - depuis trois ans. D'autres projets de résolution ont bien entendu été soumis à l'examen du Conseil sans que ce dernier les ait entérinés.

Aujourd'hui, les relations internationales - grâce à Dieu - sont empreintes de détente et de concorde. Voilà pourquoi nous attendons du Conseil de sécurité qu'il lève l'injustice qui pèse si lourdement sur le peuple palestinien depuis plus de 40 ans et qu'il adopte des mesures rapides pour lui assurer une protection internationale, comme il est proposé dans le rapport du Secrétaire général, qui est lui aussi resté lettre morte. Le Conseil de sécurité ouvrirait ainsi la voie à la tenue, dans les plus brefs délais, d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien, afin de mettre un terme au cauchemar qui hante la région et d'y ramener la paix, la sécurité et la stabilité, et de restaurer ainsi le droit du peuple palestinien à une vie digne et à l'édification de son propre Etat indépendant sur son sol national.

Voilà ce que le Conseil de sécurité peut faire maintenant.

Le Conseil de sécurité a démontré, le mois dernier, qu'il était de nouveau capable d'agir avec détermination, non seulement d'adopter des résolutions, mais aussi de garantir leur application. Le Conseil a aussi fait respecter la

M. Ghezal (Tunisie)

légitimité internationale. Nous sommes du côté de la légitimité internationale. Nous veillons à la faire respecter dans chaque cas, partout dans le monde et à chaque instant. La légitimité internationale est fondamentalement incarnée dans la Charte des Nations Unies et les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Pour garantir le caractère sacré de la légitimité internationale, nous devons éviter d'adopter une approche sélective. Quelle que soit la personne concernée, la sélectivité doit être écartée. Ce qui est en jeu maintenant, c'est la crédibilité du Conseil de sécurité et des Nations Unies tout entières.

Lors de leur rencontre à New York, les ministres des affaires étrangères des cinq membres permanents du Conseil ont réaffirmé la nécessité d'entamer des négociations, avec la participation de toutes les parties concernées par le conflit du Moyen-Orient. Nous attendons d'eux qu'ils traduisent bientôt leurs paroles en actes.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Tunisie des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant de l'Arabie saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : C'est un plaisir pour moi, Monsieur le Président, de vous voir présider les travaux du Conseil pour ce mois. Je vous souhaite plein succès dans votre tâche.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, M. Vorontsov, Représentant permanent de l'Union soviétique, pour l'excellent travail qu'il a accompli le mois dernier.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Vous venez d'entendre M. Al-Sabah, le Ministre des affaires étrangères du Koweït, qui vient de faire une déclaration éloquente que nous appuyons fermement. Les autorités israéliennes poursuivent leurs pratiques inquiétantes dans les territoires occupés, ignorant la Charte. Ils ne reconnaissent aucun droit et il n'y a rien qui puisse les décourager ou les forcer à respecter l'ordre.

Les événements qui se sont passés hier et aujourd'hui à Jérusalem du fait de ces autorités sont des crimes affreux dans tous les systèmes de droit et vont à l'encontre de la Charte des Nations Unies et de toutes les conventions internationales. Aujourd'hui le Conseil va se prononcer sur ce crime et ses auteurs.

La colère de l'Arabie saoudite envers les incidents qui se sont déroulés hier et aujourd'hui à la mosquée d'Al-Aqsa est partagée par les nations arabes et musulmanes. Nous accusons publiquement Israël et le mettons en garde contre les conséquences des effusions de sang, de la profanation des Lieux saints, et du déni des droits du peuple arabe palestinien. Les coups de feu tirés au hasard sur des civils arabes désarmés, par la police israélienne qui a abattu ses victimes par douzaines comme si leur vie n'avait aucune valeur, sont un affront à toutes les valeurs humaines, à tout ce que les Nations Unies représentent et à toutes les conceptions et conventions de base des droits de l'homme.

La gravité et l'énormité du crime commis par les autorités israéliennes s'ajoutent au fait que c'est arrivé immédiatement après une tentative de profaner la mosquée Al-Aqsa, troisième haut lieu saint de l'islam.

La revendication du représentant israélien selon laquelle les troupes armées israéliennes ont agi en état de légitime défense est réfutée par le nombre de morts et de blessés arabes. Israël estime qu'il peut exploiter toute situation dans la région pour justifier ses crimes. C'est une illusion, qui ne tient aucun compte de la réalité des choses et ajoute à la gravité de ces crimes.

Le Conseil de sécurité, compte tenu de ses responsabilités principales, devrait prendre une position très ferme et sans ambiguïté. Il devrait condamner le crime et ses auteurs. Il devrait rendre les autorités israéliennes responsables de toutes leurs actions et prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les Palestiniens contre ce terrorisme.

Nous appuyons nos frères palestiniens et leur lutte et nous demandons au monde entier de les aider aussi. Nous rappelons la mémoire des victimes et des martyrs dont le sang a coulé dans les hauts lieux de Al Qods.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Nous espérons que très bientôt la Palestine deviendra un Etat Membre et travaillera de concert avec les autres Etats. La tragédie de l'histoire de la Palestine et des Palestiniens comporte tant de victimes du terrorisme, et des conventions, des lois et des traités rompus. Le Conseil de sécurité est responsable de la survie et de la sécurité de ces populations et devrait donc traiter ces crimes conformément à la Charte de l'Organisation. Nous espérons beaucoup que le Conseil s'acquittera de ses responsabilités vis-à-vis des événements qui se sont passés à Al Qods et en Palestine aujourd'hui et démontrera aux Palestiniens et au monde entier qu'il est toujours du côté du droit, où qu'il se trouve.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Arabie saoudite pour les paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser.

L'orateur suivant est M. Abdulmalek Ismail Mohamed, Chargé d'affaires du Bureau de l'Observateur permanent de la Ligue des Etats arabes auprès des Nations Unies, que le Conseil a invité au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ISMAIL (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, puisque j'ai l'honneur de prendre la parole devant ce conseil pour la première fois sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Il faudra de la sagesse et un grand sens des responsabilités pour remplir votre tâche. Nous sommes persuadés que vous mènerez les affaires de ce conseil avec beaucoup de compétence. J'aimerais de même dire ma reconnaissance à votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Vorontsov, Représentant permanent de l'Union soviétique, pour la manière extraordinaire dont il a mené les affaires du Conseil le mois dernier.

Après les nombreux orateurs qui m'ont précédé, il se peut que je n'aie rien de nouveau à ajouter. Pour regrettable que ce soit, Israël a saisi toutes les occasions pour ajouter un élément négatif à la vie de la communauté internationale et pour méconnaître toutes les normes et toutes les lois internationales au mépris de cette instance et des autres instances internationales. Ainsi, ses actions nous obligent une fois de plus à prendre la parole.

Ne suffit-il pas d'avoir une situation grave au Moyen-Orient qui menace déjà la paix et la sécurité, non seulement dans la région mais dans le monde entier?

M. Ismail

Voici que nous voyons Israël s'attaquer à la juste cause du peuple palestinien de la façon la plus barbare. Une telle conduite, en se répétant, méconnaît les résolutions du Conseil et de l'Assemblée générale.

Israël prétend que, pour obtenir le calme, il faut lutter contre ce qu'il appelle l'instabilité. Pouvons-nous accepter une telle revendication? Nous voudrions inverser la question : en ne tenant aucun compte des réalités et en réagissant avec des munitions, des gaz lacrymogènes et d'autres actes barbares envers les enfants d'un peuple qui exprime sa volonté à l'aide de jets de pierres, Israël peut-il revendiquer que ses actes soient ceux d'un gouvernement qui se respecte et qui respecte ses responsabilités, particulièrement à un moment comme celui-ci? Ce comportement peut-il aboutir au calme et à la recherche de la paix?

M. Ismail

Le représentant d'Israël a dit à maintes reprises qu'Israël souhaitait la paix. Cela est très déroutant. Quelle sorte de paix Israël veut-il? Une paix qui serait fondée sur les résolutions du Conseil de sécurité ou une Pax Israiliana qui correspondrait aux aspirations illégitimes d'une entité qui utilise des noms hébreux tirés des livres d'histoire pour qualifier le territoire occupé et qui, en fonction de cela, prétend que ce territoire fait partie de son propre héritage?

La question de Palestine est au coeur de la crise au Moyen-Orient.

L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) est le seul représentant légitime du peuple palestinien. C'est la première partie de l'équation.

Les pratiques israéliennes dirigées contre le peuple palestinien et contre la paix et la sécurité internationales représentent la seconde partie de l'équation.

Les deux parties de cette équation sont-elles égales? Les événements ont prouvé que c'était impossible; l'équation n'est pas équilibrée.

Comme il l'a fait récemment, le Conseil de sécurité devrait agir en s'inspirant des principes, du droit et de ce qui est correct et juste. Le Conseil de sécurité devrait veiller à faire respecter ces principes partout dans le monde. C'est seulement ainsi qu'il pourra se rendre crédible. C'est seulement ainsi qu'il pourra faire respecter les nobles valeurs qu'il défend.

Je parlais l'autre jour à un de mes collègues dans les couloirs de ce bâtiment. Il a demandé : que pouvons-nous faire maintenant? Sommes-nous censés faire au Conseil de sécurité des exercices de style à l'intention du monde? Le représentant d'Israël, comme ses prédécesseurs, semblent vouloir faire du Conseil une sorte d'école. Il ne cesse de faire des citations tirées des journaux, des émissions de radio et des programmes de télévision. La plupart des documents dont il donne lecture manquent tellement d'intérêt qu'ils ne valent pas la peine d'être lus. Apparemment, il cherche à impressionner le Conseil et à montrer aux autres son érudition.

Je suis certain que le Conseil de sécurité préférerait que les représentants d'Israël disent clairement comment ils interprètent la Charte des Nations Unies et comment ils comprennent les résolutions du Conseil de sécurité relatives à leur occupation et à leur invasion. Je suis certain que le Conseil devrait leur demander s'ils sont prêts à respecter les résolutions et les conventions sur cette question. C'est ce que le monde veut entendre d'Israël. Voilà ce qu'il faut faire

M. Ismail

si la paix et la sécurité doivent être maintenues et non pas se livrer à la lecture monotone d'extraits de journaux, de manuels rédigés par les services de renseignement, etc.

De toute évidence, quelqu'un appartenant à un certain Etat peut se livrer à une narration des différends ou des contradictions qui existent dans un autre Etat ou ailleurs, mais le résultat final est le même, à savoir que cela ne prouve nullement que le narrateur est pour la paix, surtout lorsqu'il vient d'un pays belliciste.

Récemment, nous avons constaté que des questions d'ordre général se sont cristallisées en questions précises soumises à l'examen du Conseil de sécurité. Certaines de ces questions sont directes; d'autres sont indirectes. Ce qui importe c'est de dire "oui" au droit, "oui" à la légitimité, "oui" au principe - mais pour tous et non pas seulement pour quelques-uns; "oui" au Conseil de sécurité, "oui" aux résolutions - pour tous et non pas seulement pour quelques-uns.

Si je devais poser toutes les questions qui doivent l'être, je devrais faire un très long discours. Le fait demeure que nos peuples ont besoin de réponses à ces questions. Nos peuples ont appuyé les mesures prises auparavant par le Conseil. Nous avons appuyé l'action du Conseil dans cette nouvelle phase. Le Conseil a acquis un nouveau statut et une nouvelle autorité morale au cours de ces derniers mois.

Ce que nous et d'autres aimerions savoir c'est si le Conseil de sécurité qui s'est réuni en août et septembre est le Conseil de sécurité d'octobre. Le Conseil a commencé à marcher sur deux pieds. Pourquoi Israël veut-il qu'il marche sur deux doigts? C'est au Conseil de sécurité de répondre à cette question.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie M. Ismail des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

L'orateur suivant est le représentant de la République arabe syrienne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. EL-FATTAL (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de vos tâches.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Vorontsov, représentant de l'Union soviétique,

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

pays avec lequel la République arabe syrienne entretient depuis longtemps des relations d'amitié, et le féliciter de la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Le cheikh Jabar Al-Sabah, Vice-Ministre des affaires étrangères du Koweït, a fait une très importante déclaration au nom du Groupe arabe. Nous saluons ce qu'il a dit, car il exprime le sentiment de tous, musulmans et Arabes, en ce qui concerne les actes commis par les forces d'occupation israéliennes.

Les forces d'occupation israéliennes continuent d'intensifier leur campagne pour modifier la structure démographique des territoires arabes occupés. Ces forces persistent à tuer des civils arabes et à les déporter par la force tandis que des centaines de milliers d'immigrants juifs sont installés sur des terres de Palestine sous des prétextes colonialistes. Tout cela s'inscrit dans le contexte d'un plan visant à créer l'entité purement raciste israélienne qui est l'objectif du mouvement sioniste depuis la fin du dernier siècle sous le slogan "l'immigration d'un peuple sans territoire vers un territoire sans peuple".

Lundi 8 octobre 1990, les autorités d'occupation israéliennes ont commis un nouveau crime à ajouter à la liste de leurs crimes, qui commence par la création d'Israël. Les cibles de leurs crimes, étaient les Palestiniens et les Lieux saints, qui occupent une place particulière dans le coeur à la fois des musulmans et des chrétiens. Les Lieux saints profanés sont ceux vénérés par toute la communauté internationale, qui les considère comme faisant partie du patrimoine de l'humanité.

Ce massacre prémédité ne devrait surprendre personne, étant donné qu'il a été perpétré par cette entité terroriste appelée Israël. C'est une violation flagrante des valeurs humaines qui a provoqué la condamnation du monde entier. C'est aussi une violation de la Charte et des résolutions des Nations Unies, ainsi que de la quatrième Convention de Genève.

Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et d'autres instances internationales ont précédemment condamné l'annexion de la ville de Jérusalem et l'ont déclarée nulle et non avenue. Il convient de rappeler que le Conseil a condamné Israël pour avoir tenté de brûler la mosquée d'Al-Aqsa, qui est la première Kibbla et le troisième lieu saint de l'islam. Israël, à l'époque, avait essayé de se disculper de ce crime en blâmant une personne déséquilibrée. On ne peut que se demander de quel prétexte les autorités israéliennes se serviront cette fois pour justifier ce massacre sanglant et impardonnable. Ils blâmeront probablement une bande de personnes mentalement dérangées.

M. El-Fattal (Rép. arabe syrienne)

Le Conseil de sécurité doit se montrer à la hauteur de ses responsabilités, agir vite et mettre fin à ces massacres sauvages et variés perpétrés par Israël qui violent les droits de l'homme arabe et mettent en danger son existence même et sa culture. Le Conseil est tenu d'arrêter ces massacres qui ont commencé à Dier Yasin en 1948 et se sont poursuivis sans coup férir jusqu'à nos jours.

Le meurtre prémédité de 23 Palestiniens de tous âges, et les blessures infligées à des centaines d'autres civils non armés n'est qu'un épisode dans la série continue d'actes de terrorisme perpétrés par Israël dans le but d'expulser les Arabes et de détruire les lieux saints aussi bien musulmans que chrétiens afin d'établir la plus pure entité sioniste raciste.

Nous voudrions rappeler également la profanation de la cathédrale orthodoxe grecque à Al Qods qui avait été occupée par des colons israéliens, qui s'y trouvent toujours aujourd'hui. Le Conseil de sécurité devrait se montrer à la hauteur de ses responsabilités et tenir la bride à Israël, mettre un terme à ces agissements israéliens, arrêter l'immigration massive des Juifs soviétiques vers les territoires palestiniens occupés et l'établissement de colonies de peuplement sur les ruines des villes et des villages palestiniens et syriens détruits. Le Conseil devrait également demander à tous ceux qui financent ces projets de peuplement de renoncer à le faire. Tant l'arrivée de fonds que les flux d'immigrants doivent être stoppés. En outre, le Conseil de sécurité devrait condamner Israël de la manière la plus énergique et sans équivoque pour son comportement criminel. A cet effet, il devrait mettre sur pied un comité composé de certains de ses membres qui serait envoyé sur le terrain afin d'enquêter sur les violations qui ont eu lieu à Al Qods et dans le reste des territoires arabes occupés, en contradiction avec les dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 qu'Israël continue de rejeter, en dépit de vos nombreuses résolutions. Ce comité devrait ensuite présenter un rapport sur sa mission au Conseil de sécurité, de façon à permettre à celui-ci d'adopter les mesures qui s'imposent.

Nous réaffirmons qu'il est impératif qu'Israël se retire de tous les territoires arabes occupés. C'est là une condition préalable si nous voulons instaurer le nouvel ordre international que nous appelons tous de nos vœux et préparer la voie à une paix juste et durable dans la région du Moyen-Orient, par le biais de la tenue d'une conférence de paix internationale, conformément aux principes du droit international et des résolutions des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Iraq. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KADRAT (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et à rendre hommage à votre prédécesseur, le Représentant permanent de l'Union soviétique, M. Yuliy Vorontsov, qui a dirigé les travaux du Conseil avec beaucoup de compétence.

Le massacre perpétré par les forces d'occupation sionistes dans le Harem El Sherif n'est qu'un maillon dans la longue chaîne de crimes commis par l'entité sioniste contre le peuple palestinien depuis un demi-siècle et un autre exemple des efforts déployés par les sionistes pour judaïser la Jérusalem arabe, qui a été occupée par Israël en 1967, puis annexée par la suite et enfin proclamée capitale éternelle d'Israël. Depuis lors, Israël a poursuivi ses actes d'agression contre le peuple palestinien et dans les autres territoires arabes occupés. Si Israël entreprend ce genre d'activités, c'est parce qu'il sait fort bien que le Conseil de sécurité n'appliquera aucune sanction à son égard et ne fera rien pour le dissuader de lancer des agressions contre les Palestiniens. Il sait que les Etats-Unis d'Amérique, en tant que membre permanent du Conseil de sécurité, useront de leur droit de veto pour empêcher le Conseil de prendre aucune mesure contre lui, notamment les sanctions prévues au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

L'Iraq a toujours affirmé que le manque de sécurité et de stabilité qui régnait au Moyen-Orient était dû essentiellement aux politiques sionistes d'agression et d'expansion, à l'immigration des Juifs dans les colonies de peuplement, et à la politique d'Israël visant à empêcher le peuple palestinien d'exercer son droit inaliénable à retourner dans sa patrie et à créer un Etat palestinien indépendant. La communauté internationale, telle que représentée à l'Assemblée générale des Nations Unies, a reconnu tous ces droits. Depuis 1947, elle a réclamé pour les réfugiés palestiniens l'application de leur droit à rentrer dans leur patrie. Mais toutes les résolutions des Nations Unies concernant la

M. Kadrat (Iraq)

question palestinienne et la Ville sainte d'Al Qods sont restées lettre morte parce que le Conseil de sécurité, pour sa part, n'a pas pris les mesures nécessaires pour assurer leur application. Israël, parfois avec l'appui de ses alliés occidentaux, a commis des actes d'agression en vue d'arriver à réaliser son rêve expansionniste d'établir un doi-disant grand Israël que les sionistes proclament devoir s'étendre du Nil à l'Euphrate. Les Etats-Unis et leurs alliés plaident en faveur de la légitimité internationale et du respect des résolutions du Conseil de sécurité. Il ne leur a fallu que quelques heures ou quelques jours pour imposer les sanctions prévues au Chapitre VII et pour mobiliser des forces militaires dans la région. Je fais ici allusion ici aux récentes mesures sans précédent dans l'histoire des Nations Unies qui ont été prises contre l'Iraq. Maintenant, le monde voit Israël continuer à commettre les uns après les autres des crimes et des actes d'agression. Israël a annexé et occupé par la force des terres, pendant des décennies, en violation des résolutions du Conseil de sécurité. Mais, dans ce cas, les Etats-Unis d'Amérique n'ont jamais mentionné la légitimité internationale et n'ont pas cru devoir invoquer les sanctions prévues au Chapitre VII. Bien au contraire, ils ont empêché le Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités fondamentales à l'égard de l'agresseur. En outre, les Etats-Unis ont continué de fournir à l'agresseur sioniste toute l'aide militaire et matérielle qu'ils ont pu. Ils ont aussi accordé à cette entité la protection politique dont elle a besoin pour lui permettre d'appliquer sa politique expansionniste, au détriment du peuple palestinien et de la nation arabe tout entière, et pour les affaiblir ainsi en vue de leur éclatement éventuel en neuf Etats, divisés selon une base religieuse.

Cette politique, cette prise de position des Etats-Unis d'Amérique et de leurs alliés, montrent bien leur hypocrisie et l'application qu'ils font de doubles normes, reposant sur la discrimination raciale, dans la défense d'intérêts occidentaux dans la région, ignorant ainsi totalement les principes fondamentaux de la légitimité internationale et des droits de l'homme, dont ils se prétendent pourtant les champions.

La preuve la plus évidente du fait qu'ils ne défendent que du bout des lèvres et sans sincérité ces nobles principes est la campagne lancée par des étudiants appartenant à des cercles occidentaux afin de permettre aux Juifs soviétiques

M. Kadrat (Iraq)

d'émigrer vers les territoires occupés de Palestine et le silence qu'ils ont gardé en ce qui concerne le droit du peuple palestinien de retourner dans sa patrie.

Les Etats-Unis d'Amérique, ce champion de la paix et des droits de l'homme, refusent au seul peuple palestinien, entre tous les peuples du monde, la possibilité d'exercer son droit à l'autodétermination.

M. Kadrat (Iraq)

L'Iraq demande de nouveau que soit attentivement examinée l'initiative du Président Saddam Hussein du 12 août 1990. Cette initiative a été exposée dans la déclaration faite au nom de M. Tariq Aziz, Ministre iraquien des affaires étrangères, à l'Assemblée générale des Nations Unies. L'initiative a pour objet de demander à la communauté internationale d'appliquer les mêmes critères et principes à tous les problèmes de la région, et avant tout à la question palestinienne dont les Nations Unies sont saisies depuis plus de 40 ans. La solution de ce problème doit viser à établir la sécurité et la stabilité dans la région conformément au droit international, à la justice et aux résolutions des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Iraq pour les félicitations qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Bangladesh. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MOHIUDDIN (Bangladesh) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, Israël a mis ce conseil à rude épreuve. Je suis certain que sous votre direction avisée, le Conseil s'acquittera de ses travaux de façon satisfaisante et louable. Pour ma délégation, c'est un plaisir de vous voir présider, non seulement parce que la Grande-Bretagne et le Bangladesh sont unis par des liens étroits, mais également parce que, en ces temps si difficiles, nous avons besoin pour nous guider de quelqu'un doté de capacités aussi prodigieuses que les vôtres. De même, je voudrais féliciter l'Ambassadeur Vorontsov, de l'Union soviétique, d'avoir dirigé si admirablement les travaux du Conseil le mois dernier.

Les atrocités commises par Israël et l'effusion de sang provoquée hier dans les rues de la ville sainte de Jérusalem sont un affront au Conseil. Les yeux du monde sont tournés vers ce conseil. La confiance que le monde a placée en lui, si manifeste ces dernières semaines, ne doit pas être ébranlée. La crédibilité du Conseil ne doit pas être entamée. Les membres ne peuvent pas se le permettre en ce moment. L'enjeu est trop important.

Plus que jamais auparavant, nous considérons les membres du Conseil comme les protecteurs des faibles. Nous avons vu en vous les champions de l'équité et de la justice. Nous avons applaudi à votre volonté de défendre les principes consacrés dans la Charte. Nous nous sommes rangés à vos côtés sans nous soucier du coût qui en résulterait pour nous. Aujourd'hui, vous êtes saisis du cas d'un Etat Membre, Israël, qui a violé de manière odieuse le comportement civilisé. Nous vous

M. Mohiuddin (Bangladesh)

prions instamment d'agir comme vous l'avez fait au cours des semaines précédentes. Nous attendons de vous que vous défendiez le bien et que vous condamnerez le mal. Vous ne pouvez, vous ne devez pas nous décevoir.

La tragédie d'hier n'aurait pas dû surprendre le monde. Israël n'a fait aucun effort pour masquer sa duplicité. Ses mesures répressives pour écraser l'Intifada ont pris des formes nouvelles encore plus inquiétantes. Les appels répétés du Conseil pour qu'Israël respecte la Convention pertinente de Genève ont été ignorés. Malgré les appels de la communauté internationale, les violations des droits de l'homme se poursuivent à une grande échelle.

La position du Bangladesh sur cette question est constante et catégorique. L'Intifada témoigne du rejet du statu quo de l'occupation. Ni la déshumanisation, ni la détention, ni l'exil, ni même la mort n'ont découragé la résistance palestinienne. La cause des Palestiniens est fondée sur la justice. Israël doit se retirer de tous les territoires occupés depuis 1967. Les droits nationaux inaliénables des Palestiniens, y compris le droit à un Etat dans leur patrie, avec Jérusalem comme capitale, doivent être rétablis. Nous appuyons la convocation d'une conférence de paix internationale avec la participation de toutes les parties concernées, des membres permanents du Conseil et de l'Organisation de libération de la Palestine, sur un pied d'égalité. Il est temps que le Conseil agisse dans ce sens. Il est indiscutable que le consensus sur cette question ne cesse de s'étendre et est pratiquement total.

L'acquisition de territoires par la force est inadmissible au regard du droit international. Nul Etat transgresseur ne doit pouvoir poursuivre impunément ses agissements illégaux. Aucun agresseur ne doit pouvoir tirer profit d'actes d'agression. Ce sont là des valeurs fondamentales que nous chérissons tous. Ce sont les règles fondamentales du comportement international que nous devons tous respecter. Conformément à ces principes éthiques et à cette conviction, nous avons envoyé des soldats loin de chez eux. Ces principes nous réunissent autour de cette table et au-delà de cette salle par un lien commun. Que ce lien ne soit pas brisé par l'entêtement d'une entité irrationnelle!

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Bangladesh pour les propos aimables qu'il m'a adressés.

L'orateur suivant est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. KHARRAZI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) :

Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Je suis convaincu que grâce à vos qualités de diplomate vous guiderez le Conseil vers des résultats efficaces et concrets. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Vorontsov, pour la façon brillante dont il a dirigé les travaux du Conseil durant le mois de septembre.

La situation en Palestine occupée a fait l'objet de discussions au Conseil de sécurité depuis les premiers jours de l'occupation. Durant toutes ces années, le régime qui occupe la Palestine a poursuivi ses crimes contre le peuple innocent de Palestine, tuant et blessant le peuple musulman de Palestine, expulsant les habitants palestiniens, modifiant la composition démographique des territoires occupés par la déportation de Palestiniens et la migration illégale à grande échelle de Juifs vers les territoires occupés et, en résumé, en s'efforçant d'éliminer le caractère islamique et la résistance du peuple palestinien. Les trois dernières années de la glorieuse Intifada, en particulier, ont révélé la nature barbare du régime sioniste et son mépris total pour les normes et principes du droit international.

Malheureusement, depuis 40 ans, la communauté internationale a réagi de telle façon à ces actes cruels que le régime sioniste se sent autorisé à poursuivre sa violation de toutes les normes reconnues du droit international contre les habitants des territoires occupés. La question est maintenant de savoir combien de temps nous pourrions encore attendre et assister à la poursuite de ces actes illégaux et de ces violations des droits de l'homme fondamentaux. N'est-il pas temps d'avoir recours aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies contre les agressions sionistes persistantes, qui constituent une menace réelle pour la paix et la sécurité internationales?

M. Kharrazi (Rép. islamique d'Iran)

Hier matin, les forces sionistes ont commis un acte d'agression de plus à l'encontre de Haram Al-Shareef et du peuple musulman de Palestine. Jusqu'ici, plus de 20 civils innocents sont tombés martyrs et plus de 200 personnes ont été blessées à la suite des brutalités récentes du régime sioniste. Ce crime prémédité était une autre tentative des sionistes de profaner les lieux saints de l'Islam et d'indiquer au monde qu'ils ont carte blanche pour commettre les crimes qu'ils souhaitent en toute impunité.

Malheureusement, les événements récents dans le golfe Persique, causés par l'agression iraquienne contre le Koweït, ont détourné l'attention du monde entier des atrocités commises par le régime sioniste dans les territoires occupés. La communauté internationale a appuyé la réaction rapide du Conseil de sécurité à l'agression de l'Iraq. Cela montre que le Conseil est et doit être en mesure d'assumer ses responsabilités légales vis-à-vis de tout acte d'agression dans les différentes parties du monde. La situation actuelle en Palestine est un défi majeur au Conseil de sécurité pour prouver que le Conseil est un organe indépendant chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales et qu'il s'abstient d'utiliser deux poids et deux mesures en traitant de différentes crises. Nous pensons qu'il est grand temps pour le Conseil de répondre aux espoirs justifiés de l'opinion publique mondiale et d'agir avec diligence en adoptant des mesures efficaces au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies contre le régime sioniste et son agression continue contre la terre islamique de Palestine.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran des paroles aimables qu'il m'a adressées.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Mauritanie, du Maroc, du Pakistan, du Qatar et des Emirats arabes unis des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ould Mohamed Mahmoud (Mauritanie), M. Hasbi (Maroc), M. Umer (Pakistan), M. Al-Ni'mah (Qatar) et M. Al-Shaali (Emirats arabes unis) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant de la Mauritanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. OULD MOHAMED MAHMOUD (Mauritanie) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous exprimer mes chaleureuses félicitations à l'occasion de l'accession du Royaume-Uni à la présidence du Conseil pour ce mois d'octobre.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Yuliy Vorontsov de l'URSS, pour la manière habile et efficace avec laquelle il a conduit les travaux du Conseil durant le mois écoulé.

Je m'abstiendrai d'abuser de votre temps précieux, d'autant que mon pays souscrit pleinement à l'intervention du délégué de l'Algérie qui a parlé au nom des délégations des Etats membres de l'Union du Maghreb arabe (UMA).

Ce n'est certes pas la première fois que le Conseil est amené à se prononcer sur des actes israéliens qui violent gravement les droits du peuple palestinien, des actes qui compliquent une situation déjà tragique et qui minent les efforts accomplis en vue du règlement du conflit arabo-israélien et donc de la tenue, tant attendue, d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient.

L'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité en particulier, toutes les instances responsables débattent de la question palestinienne depuis la création de l'Etat d'Israël. Les résolutions que cet organe a adoptées sur cette question depuis 1947 ne se comptent plus, comme ne se comptent plus les rejets de ces résolutions par la puissance occupante.

La communauté internationale est quotidiennement témoin de toutes sortes de provocations et d'agressions contre le peuple palestinien.

C'est dire que ce nouveau massacre perpétré sur un lieu saint, de surcroît au moment où la communauté musulmane célèbre l'anniversaire de la naissance de son prophète, n'est malheureusement pas un fait nouveau. Il fait partie de la politique de liquidation physique des Palestiniens comme cette réunion fait partie des protestations habituelles de la communauté internationale contre les violations du droit. Mais n'est-il pas grand temps que cet organe prenne des dispositions efficaces pour mettre fin aux massacres horribles des Palestiniens et fin également aux actes israéliens qui risquent maintenant plus que jamais de mettre le feu aux poudres pour des affrontements qui ne seraient cette fois ni brefs ni limités à la région?

M. Ould Mohamed Mahmoud (Mauritanie)

Alors que le Conseil de sécurité n'a pas encore conclu sa session consacrée à l'immigration collective des Juifs soviétiques, immigration qui vise, on le sait, à modifier la structure démographique des territoires arabes occupés et alors que la communauté internationale et le Conseil de sécurité en particulier traitent une crise qui menace la paix régionale et générale, va-t-on laisser Israël poursuivre ses graves méfaits? L'inaction ou la passivité du Conseil serait aujourd'hui très mal supportée. Elles auraient l'une et l'autre des implications dramatiques sur l'avenir de la paix, surtout en ce moment où, partout, excepté au Moyen-Orient, l'actualité se caractérise par la recherche, à travers le dialogue, de solutions à tous les conflits et par une coopération croissante entre Etats et systèmes politiques différents.

Comme vous le savez sans doute, la nouvelle explosion de violence, tout comme l'immigration des Juifs soviétiques, se déroule au vu et au su du monde entier. Les autorités israéliennes font fi des préoccupations de la communauté internationale, y compris celles de l'Assemblée générale des Nations Unies, dont la dernière résolution 44/2 exige de la puissance occupante de mettre fin aux politiques et pratiques qui violent les droits palestiniens.

Ce nouveau massacre et les déclarations répétées des responsables israéliens sur la nécessité d'un "Grand Israël" pour répondre à l'afflux des émigrants sont une conséquence de la politique de colonisation et de l'immigration. Paradoxe s'il en est, ici l'effet crée la cause. Pourtant il n'est pas difficile de s'apercevoir que la répression, l'immigration et l'annexion de nouvelles terres, conjuguées au génocide méthodique auquel la communauté internationale assiste, ne peuvent guère réaliser le rêve israélien.

M. Ould Mohamed Mahmoud (Mauritanie)

L'Intifada israélienne, déclenchée en décembre 1967, et la proclamation de l'Etat de Palestine qui l'a suivie apportent, si besoin en était, la preuve que la paix dans cette région passe nécessairement par la prise en compte de réalités incontournables dans la lutte du peuple palestinien pour le respect de ses droits inaliénables.

Mon pays, qui renouvelle à toutes les occasions son attachement sincère aux principes de la Charte des Nations Unies et au droit international, espère vivement que cet auguste organe ne laissera pas sans protection la population palestinienne.

Notre délégation estime qu'en vertu des responsabilités particulières qui lui incombent, le Conseil se doit d'agir pour enfin prendre des mesures concrètes et efficaces contre le développement de l'injustice en Palestine, contre les massacres commis hier à Al Qods, sur l'esplanade des mosquées, contre l'immigration collective et tous les actes anachroniques dont l'aspect le plus simple est qu'ils vont à contre-courant de l'histoire autant qu'ils torpillent les acquis de détente que la communauté internationale tient de plus précieux pour la promotion de la paix et de la sécurité universelles.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Mauritanie des paroles aimables qu'ils m'a adressées.

L'orateur suivant, le dernier à qui je donnerai la parole avant d'ajourner pour le déjeuner, est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. UMER (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais commencer, Monsieur le Président, par vous transmettre les plus sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession aux hautes fonctions de Président du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre. Nous sommes convaincus que votre vaste expérience et vos talents éprouvés permettront au Conseil d'examiner avec succès les événements importants et épineux dont il est actuellement saisi.

J'aimerais également saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Yuliy Vorontsov, Représentant permanent de l'Union soviétique, qui a dirigé les travaux du Conseil avec une grande distinction et beaucoup d'habileté le mois dernier.

M. Umer (Pakistan)

L'examen de la situation dans les territoires arabes occupés est encore un triste rappel, si besoin en est, du fait que la communauté internationale n'a pas été capable de résoudre ce qui est peut-être la plus ancienne question de son ordre du jour. La question de Palestine est au coeur des débats des Nations Unies depuis une quarantaine d'années, et aujourd'hui nous sommes aussi loins d'une solution au problème que nous l'étions il y a 42 ans, au moment où l'organisation mondiale en a été saisie pour la première fois.

Le monde entier est profondément conscient du sort cruel qui est infligé aux Palestiniens sous l'occupation étrangère dans leur terre natale, et en tant que réfugiés dispersés dans des pays étrangers. Cette tragédie a des proportions telles que même si nous la connaissons bien, elle n'atténue en rien notre sensibilité et ne nous immunise aucunement contre les problèmes de conscience qu'elle suscite.

Sur la Rive occidentale et à Gaza, les Palestiniens indomptables font face à un oppresseur implacable qui poursuit une politique calculée de harcèlement et de terrorisme dont le but est de les forcer à abandonner la terre où ils vivent depuis plus d'un millénaire et où ils ont édifié une nation vibrante et une civilisation fière. A l'extérieur de leur terre natale, la plupart d'entre eux connaissent les épreuves indescriptibles de la privation et de la vie en exil.

L'Intifada du peuple palestinien, qui en est à son 34^e mois, est éliminée brutalement. Les événements d'hier sont l'exemple le plus évident du mépris flagrant d'Israël pour les droits de l'homme des Palestiniens. La communauté internationale a été scandalisée et horrifiée d'apprendre que 22 civils palestiniens non armés ont été tués et que presque 200 autres ont été blessés dans l'enceinte de l'un des sanctuaires les plus sacrés de l'Islam.

Selon le New York Times d'aujourd'hui, le total des morts est le plus élevé en un seul jour depuis le début de l'Intifada - pendant laquelle au moins 793 Palestiniens ont été tués par les troupes israéliennes.

Le dernier acte de violence israélienne commis contre des civils désarmés est atroce. La folie de cette action n'a d'égale que sa brutalité. Des gens innocents ont été assassinés de sang froid. Pourtant, cet incident, loin d'être un événement isolé, découle directement de la politique de répression d'Israël, qui s'est intensifiée récemment. La dernière tuerie est le résultat de l'attitude de

M. Umer (Pakistan)

mépris total d'Israël pour les droits de l'homme des Palestiniens et de la politique officielle d'oppression menée par Israël contre le peuple palestinien.

Mon gouvernement a catégoriquement condamné le massacre d'hier. Un communiqué de presse en date du 8 octobre déclare :

"Le Gouvernement et le peuple du Pakistan sont horrifiés devant l'orgie de violence brutale, inhumaine et insensée à laquelle ont eu recours l'armée israélienne et les groupes séculiers extrémistes contre des civils non armés le 8 octobre dans la Ville sainte de Jérusalem, où 22 Palestiniens ont été tués et plus de 200 ont été blessés.

Le mépris constant d'Israël pour les droits de l'homme et son attitude insensible devant l'opinion publique internationale méritent d'être condamnés dans les termes les plus fermes possibles. Nous demandons à la communauté internationale de s'élever contre cet outrage et d'entreprendre une action appropriée pour empêcher Israël de violer de façon flagrante les normes des valeurs humaines.

Nous présentons nos condoléances les plus sincères aux familles des disparus et prions pour la convalescence rapide de ceux qui ont été blessés."

La situation qui va se dégradant dans les territoires occupés est rendue plus poignante par les faibles perspectives de parvenir à une solution de la question de Palestine sur la base de la réalisation des droits nationaux inaliénables de ce peuple, y compris la création de son propre Etat en Palestine. Les diverses initiatives internationales, y compris les propositions de paix du Président Yasser Arafat, en vue de rechercher une solution juste au problème de la Palestine se sont jusqu'ici heurtées à l'obstacle de l'intransigeance israélienne.

La première étape consisterait de toute évidence à protéger la population palestinienne sans défense contre les attaques brutales continues lancées par les autorités israéliennes. Les Nations Unies doivent maintenant agir de façon résolue pour soutenir la mise en oeuvre des dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

M. Umer (Pakistan)

Par conséquent, nous appuyons la proposition visant la création d'une commission du Conseil de sécurité qui serait envoyée immédiatement pour examiner la situation à Jérusalem et dans les autres territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967. Le Conseil de sécurité doit avoir accès à une information précise et basée sur les faits pour garantir la protection de la population palestinienne.

En même temps, des efforts doivent être déployés de toute urgence pour parvenir à un règlement juste et durable en Palestine. Les modalités d'un tel règlement sont disponibles sous la forme d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), sur un pied d'égalité. Les besoins de la situation exigent que cet objectif soit poursuivi avec la plus grande urgence.

M. Umer (Pakistan)

Ainsi que l'a déclaré lui-même le Secrétaire général :

"les événements d'aujourd'hui constituent une illustration tragique des dangers que comporte l'impasse dans laquelle le conflit israélo-palestinien est plongé depuis bien trop longtemps." (Communiqué de presse SG/SM/4502)

Je saisis cette occasion pour réaffirmer le ferme attachement du Gouvernement et du peuple pakistanais à la cause palestinienne, attachement qui remonte aux débuts de notre propre lutte pour l'indépendance. Le Pakistan continuera à n'épargner aucun effort et à prêter tout l'appui nécessaire pour délivrer le peuple palestinien de l'occupation israélienne.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan des paroles chaleureuses qu'il a adressées à la présidence.

Compte tenu de l'heure, je me propose de lever la séance. Avec l'assentiment des membres du Conseil, la prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de ce point de l'ordre du jour aura lieu cet après-midi, à 17 h 30.

La séance est levée à 13 heures.